

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 DECEMBRE 2017***

L'an deux mil dix sept, le 04 décembre à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, ANTONY Patricia, MULLER Jean-Louis, BOIL Corinne, WERTHE Christian, BAUER Huguette, REYMANN Frédéric, JAEGGY Martin, BRETZ Daniel

Membres absents excusés : MULLER Jean-Louis

Pouvoirs : MULLER Jean-Louis à MATHIAS René

Secrétaire de Séance : M WERTHE Christian

Date de la convocation : le 28 novembre 2017

La séance est ouverte à : 19 heures 00

Ordre du Jour :

- Approbation des deux derniers procès-verbaux
- Délégation de signature
- Acceptation ou refus d'une demande de résiliation de bail rural
- Décision modificative 1/2017
- Devis
- Frais de consultation
- Programme des travaux ONF 2018
- Divers

1° APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DEUX DERNIERES SEANCES

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires des comptes rendus des séances des 11 septembre et 09 octobre 2017.

Après lecture les comptes rendus des deux dernières séances sont approuvés à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire informe :

Il n'a pas été fait usage de la délégation de signature.

3° ACCEPTATION OU REFUS D'UNE DEMANDE DE RESILIATION DE BAIL RURAL

Le Maire informe :

Première résolution :

Monsieur et Madame HEBDING Robert ont proposé la résiliation de leurs baux détenus sur les terrains communaux désignés ci-dessous à compter du 11 novembre 2017 :

Commune d'OBERENTZEN :

- *Section 24 Parcelle N° 0002 d'une contenance de 1398 ares*
- *Section 3 Parcelle N° 2 d'une contenance de 10 ares*
- *Section 21 Parcelle N° 38 d'une contenance de 24 ares*
- *Section 25 Parcelle N° 51 d'une contenance de 99 ares 50 ca*
- *Section 23 Parcelle N° 6 d'une contenance de 70 ares*
- *Section 3 Parcelle N° 9 d'une contenance de 135 ares*

Il appartient au Conseil Municipal d'accepter ou de refuser cette demande de résiliation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions la résiliation de ce bail.

Monsieur le Maire informera M et Mme HEBDING Robert de la décision prise par le Conseil Municipal.

Deuxième résolution en cas d'acceptation de la résiliation :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la remise en location des parcelles restituées par les consorts HEBDING sous statut de bail rural et dès lors la mise en œuvre de la procédure visée à l'article L 411-15 du Code rural.

La proposition est mise au vote :

- Pour : 10
- Contre : 1
- Abstention : 4

Troisième résolution en cas de vote de la deuxième résolution :

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du fermage pour les parcelles restituées à la somme de :

Section 24 Parcelle N° 0002 d'une contenance de 1398 ares : 1249.81 € soit 0.8940/are
Section 3 Parcelle N° 2 d'une contenance de 10 ares : 13.43 € soit 1.3426/are
Section 21 Parcelle N° 38 d'une contenance de 24 ares : 28.63 € soit 1.1930/are
Section 25 Parcelle N° 51 d'une contenance de 99 ares 50 ca : 88.95 € soit 0.8940/are
Section 23 Parcelle N° 6 d'une contenance de 70 ares : 83.51 € soit 1.1930/are
Section 3 Parcelle N° 9 d'une contenance de 135 ares : 181.25 € soit 1.3426/are

Au prix s'ajoutent les taxes : 25 %

Le tarif est réévalué chaque année lors de la parution de l'arrêté préfectoral fixant les fermages.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent les tarifs fixés par 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions.

4° DECISION MODIFICATIVE 01/2017

Le Maire informe :

Il convient de prendre une décision modificative car les crédits portés au compte 1641 emprunts en euros sont insuffisants.

1641 emprunts en euros + 1700
020 dépenses imprévues – 1700

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative ci-dessus par 15 voix pour.

5° DEVIS

Le Maire informe :

Différents devis ont été demandés :

Le remplacement des stores de la mairie. Deux offres ont été faites l'une pour un montant de 2724 euros HT et l'autre pour un montant de 2 500 euros TTC.

Le remplacement des robinets thermostatiques pour le bâtiment mairie pour un montant de 1685.88 euros TTC

Des panneaux de signalisation pour un montant de 940.08 euros TTC (étang, forêt de la Thur de la Harth, Grienle.....)

Un devis pour le relevé topographique des puits et avaloirs a été reçu (prix selon nombre de relevé)

Après examen des devis, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer les devis pour les stores pour un montant TTC de 2500 euros, celui pour le remplacement des robinets thermostatiques pour un montant de 1685,88 euros TTC celui pour les panneaux pour un montant de 940.08 euros TTC ainsi que le devis pour le relevé topographique et engager les travaux.

6° FRAIS DE CONSULTATION

Le Maire informe :

Suite à l'affaire HEBDING/MEYER, le Maire a consulté un avocat spécialisé dans le droit rural pour nous conseiller sur la démarche à suivre pour résoudre le problème posé. L'avocat nous fourni un modèle de lettre ainsi que le modèle de la délibération à prendre.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent par 14 voix pour et une voix contre le Maire à régler les frais de consultation de l'avocat. (à ce jour aucune facture n'est parvenue en mairie).

7° PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2017

Le Maire informe :

Le programme de travaux ONF a été déposé en Mairie

Le montant de la recette nette prévisionnelle est de : 2820 euros HT

Le montant des dépenses d'exploitation est de : 1940 euros HT

Après examen du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de l'ONF.

8° DIVERS

Travaux à l'église : constitution d'une commission spéciale travaux
Mme BAUER Huguette, Mrs MATHIAS René, BRETZ Daniel, JAEGGY Martin et WERTHE Christian.

Gaz : une réunion a eu lieu avec CALEO pour la desserte en gaz de la commune à partir de la crèche à Niederentzen via la rue de la Chapelle. Une participation de 118 000 euros est prise en charge par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

PLUI : une réunion a eu lieu à Meyenheim le 30 novembre dernier.

La séance est levée à : 20 heures 30 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation des deux derniers procès-verbaux
- Délégation de signature
- Acceptation ou refus d'une demande de résiliation de bail rural
- Décision modificative 1/2017
- Devis
- Frais de consultation
- Programme des travaux ONF 2018
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		<i>R. MATHIAS</i>
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		